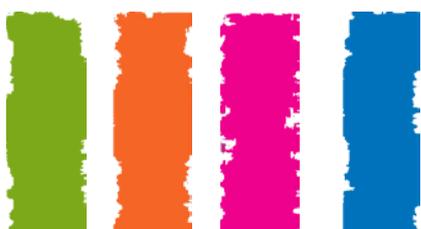




Pour citer cet article :

SELOSSE (Jacques), « Les recherches du Centre de Vaucresson : conceptions, objectifs et méthodes », in *Les Annales de Vaucresson*, n°14, pp.149-169, 1976-77



Annales de Vaucresson

SOMMAIRE

M. LEBLANC - La délinquance à l'adolescence : De la délinquance cachée et de la délinquance apparente.

M.-J. EIJER - Quand tout a été dit et fait : Étude des effets du traitement résidentiel appliqué à des adolescents inadaptés au centre de Zandwijk (Amersfoort - Pays-Bas).

G. AUSLOOS - Adolescence, délinquance et famille : Expériences de thérapie familiale.

J. MAISONNEUVE - Être et parler : Réflexions autour d'un séminaire expérimental de caractère pluri-expressif.

J. MAISONNEUVE et G. FERRY - Session interdisciplinaire sur l'intervention judiciaire dans la rééducation.

M.-T. MAZEROL et J. VILLIER - L'emploi du test Z en pré-sélection dans l'Éducation surveillée.

J. SELOSSE - Les recherches de Vaucresson : conceptions, objectifs et méthodes.

Association pour l'Histoire de
l'Éducation Surveillée et de la
Protection Judiciaire des Mineurs
54, rue de Garches
92420 VAUCRESSON
Tél. 47 95 98 24

PUBLICATION
INTERNATIONALE

1976-1977

LES RECHERCHES DU CENTRE DE VAUCRESSON

Conceptions, objectifs et méthodes *

par Jacques SELOSSE

* Conférence prononcée à Pau le 7 mai 1976 à l'occasion du xxvi^e Cours international de Criminologie.

LES RECHERCHES DU CENTRE DE VAUCRESSON

Conceptions, objectifs et méthodes

Connu sous le nom de Centre de Vaucresson, le Centre de formation et de recherche de l'Éducation surveillée est un établissement public qui dépend de la direction de l'Éducation surveillée du Ministère de la Justice.

Dès sa création en 1951, trois fonctions lui furent assignées : formation, documentation et recherche. Rappelons brièvement que l'*activité de formation* s'adresse aux diverses catégories de personnels qui participent à la protection judiciaire de l'enfance, qu'ils appartiennent au Ministère de la Justice, mais aussi à d'autres instances administratives telles que l'Éducation nationale, la Santé, l'Intérieur, la Jeunesse et les Sports etc. dans la mesure où ces personnels sont engagés à un titre quelconque dans une activité de protection de la jeunesse.

Les problèmes posés ne relèvent pas de la seule compétence de la Chancellerie, car la déviance des jeunes représente le plus souvent une réaction à des mécanismes d'échecs, de rejets ou d'exclusions et les réponses qu'elle appelle concernent l'ensemble des structures qui dans la société ont pour mission d'intégrer les jeunes à participer à la vie sociale et communautaire. C'est cette observation très simple, mais fondamentale, qui justifie ce regroupement de diverses populations et, par delà l'hétérogénéité apparente, définit l'unité profonde de l'apport de Vaucresson dans la formation des spécialistes de la jeunesse. Ajoutons que le Centre est également chargé d'organiser les stages des spécialistes étrangers intéressés par le système français de la protection judiciaire de l'enfance. Cette activité est suffisamment importante pour qu'une section spécialisée en assume la charge.

Les prestations de « formation » s'adressent donc aux magistrats pour enfants, aux personnels chargés de la conduite de l'intervention rééducative, aux cadres de la police des mineurs, aux enseignants, aux travailleurs sociaux et aux animateurs culturels.

Cette formation est dispensée dans le cadre de courtes sessions résidentielles dont la durée varie de une à deux semaines, qui rassemblent des effectifs restreints de techniciens regroupant plusieurs catégories d'intervenants, de façon à faciliter les décloisonnements et à permettre une meilleure connaissance réciproque des professionnels qui ont en charge l'animation, la prévention ou la rééducation d'une partie de la jeunesse. Si l'apport didactique n'est pas négligeable, soit par actualisation des connaissances dans le domaine des sciences humaines et sociales, soit dans le domaine des techniques opératoires, cet apport ne se présente pas sous forme d'un enseignement *ex cathedra*, il est toujours centré sur la communication, l'analyse et l'inter-échange des expériences. Ces sessions ont de plus en plus tendance à s'articuler sur une suite qui associe un programme défini en commun au cours d'une session à des applications sur des terrains, des milieux ou des populations.

Nous essayons ainsi d'intégrer la pratique à une réflexion théorique, de manière à faciliter la transmission et la formalisation des expériences des personnels associés aux divers processus de socialisation des jeunes. L'essentiel de l'action de formation s'insère ainsi dans la pratique réfléchie d'un métier. De plus en plus, les sessions perdent leur caractère ségrégatif dans la mesure où une certaine

inter-pénétration s'opère entre les catégories de personnels engagés dans l'entreprise rééducative. L'organisation de stages délibérément interdisciplinaires réunit le plus souvent des magistrats, des éducateurs, des travailleurs sociaux, des psychologues et des médecins ; autrement dit, la situation de formation se modèle sur la situation réelle que connaissent ces intervenants dans leur association à la conduite d'une action commune.

L'activité « Bibliothèque-Documentation » du Centre de Vaucresson est complémentaire de celle conduite dans les services de recherche et de formation. Elle consiste à rassembler les documents utiles à l'étude des aspects du développement individuel de la jeunesse et à exploiter les informations rassemblées, afin de fournir aux chercheurs du Centre et au personnel de l'Education surveillée, ainsi qu'aux divers spécialistes français et étrangers, une documentation actualisée et pertinente. A titre d'indication, rappelons que la bibliothèque possède un fonds de plus de vingt mille livres et est abonnée à plus de trois cents revues françaises et étrangères. Une salle de lecture permet de recevoir une dizaine de personnes, la consultation des ouvrages et documents est publique. Elle n'est pas réservée aux seuls chercheurs du Centre ou à ses sessionnaires mais à l'ensemble des praticiens et des étudiants qui travaillent dans le domaine de la protection judiciaire de l'enfance. De plus en plus cette bibliothèque est connue des spécialistes étrangers qui viennent y chercher une documentation pour la poursuite de leurs travaux. Depuis 1975 une publication semestrielle appelée « Marginalités » rassemble autour de thèmes et de dossiers d'actualités une information répertoriée sous forme de fiches, d'articles, de textes et de documents journalistiques ou de revues spécialisées. Après avoir évoqué les activités de « formation » et de « documentation », examinons plus en détail l'activité « recherche » du Centre de Vaucresson.

OBJET ET CONCEPTION DE LA RECHERCHE

Présenter une activité recherche, c'est d'abord préciser son champ et son objet. Le champ concerne l'étude des perturbations du développement individuel et social qui gênent l'expression et la participation des jeunes et qui les font entrer dans le secteur de la protection judiciaire de l'enfance. Les recherches se centrent donc sur les processus d'individualisation et de socialisation au cours de cette période d'intégration qui conduit l'individu du statut de l'enfant au statut de l'adulte. Elles vont s'attacher à en analyser les distorsions dans le contexte d'une société en changement rapide.

D'un point de vue méthodologique, les travaux conduits par Vaucresson se situent dans une perspective inter-actionniste. En effet, nous ne pouvons nous satisfaire d'une perspective étiologique qui fait du passage à l'acte l'essentiel de son objet, ni des théories de la réaction sociale qui ignorent trop souvent que l'acte répréhensible n'est pas uniquement une construction des mécanismes du contrôle social. Ces perspectives trop souvent antagonistes joueraient un rôle heuristique plus fécond si elles tenaient davantage compte de leur complémentarité.

Nous sommes persuadés que les questions essentielles dans le champ d'étude de processus d'autonomisation et de socialisation et des mécanismes de désocialisation et de resocialisation qui constituent à nos yeux l'essentiel du champ de nos activités se posent en termes d'interaction. Ils ne peuvent être appréhendés que dans une perspective dialectique. C'est la raison pour laquelle nous sommes

sensibles aux théories de la médiatisation et nous faisons une place importante aux acteurs et aux agents sociaux. Service de recherche appliquée, Vaucresson est certes confronté aux problèmes posés par la définition de son « objet » mais il est également renvoyé dans ses analyses aux rapports directs que cet « objet » entretient avec les « sujets » concernés.

Si nous parlons de modèles d'analyses, nous dirons que l'organisation des diverses hypothèses peuvent se situer dans le cadre d'un *champ de la communication*. Toute communication implique la présence d'émetteur et de récepteur, soit deux parties, antérieures et postérieures d'un *message*, qui modulent la signification. Dans le cas où le message correspond à l'interprétation d'une conduite, cette conduite-message est *perçue* non seulement par les acteurs de la communication *qui y répondent*, mais également par l'*audience* quelle reçoit dans des *contextes normatifs et naturels* variés qui l'interprètent et qui y réagissent diversement.

Dans un tel modèle, le message émis, par exemple une conduite agressive, ne doit pas uniquement être analysé en tant que signification comportementale : ce qui est manifeste ; mais il doit s'intégrer dans l'étude de significations contextuelles qui impliquent la coexistence de signifiants complémentaires : tout à la fois individuel et social.

Car la conduite déviante peut être aussi intentionnelle. Elle n'est pas seulement définie comme telle par les agents du contrôle social. C'est ce qui nous distingue des tenants d'une criminologie de la réaction sociale. La signification du message déborde largement le déterminisme social. C'est amputer le décodage de la déviance que de ne pas la restituer à son auteur dans une lecture dialectique. C'est aussi omettre que l'émetteur d'un message-déviance réagit également à la réaction sociale par un processus de *feed-back* dont il faut faire l'analyse, (au-delà d'un processus de « déviance secondaire »). Il convient en effet, de restituer aux divers acteurs du champ d'information ainsi défini, leur fonction d'interprétation. Cette fonction d'interprétation apparaît d'autant plus importante qu'elle constitue la base de la poursuite d'un dialogue entre déviant et agents sociaux.

Ainsi le décodage de ce message dépend du contexte perceptif et sémantique des divers agents, témoins ou acteurs, de la conduite. Nous sommes donc renvoyés à l'analyse des divers systèmes d'interaction permettant de situer une conduite dans un contexte historique et situationnel. Celui-ci dépend des modes d'interaction propres à l'auteur (aux auteurs) et au récepteur (aux récepteurs) du message, mais aussi des systèmes de rétro-action de type « audience » qui vont se saisir de la conduite, comme un message, en lui accordant plus ou moins d'écho (contexte temporo-spatial) selon l'interprétation proposée.

Cette interprétation va dépendre :

- 1) de l'attention apportée à l'intention de l'acteur d'une déviance (cette intention peut évidemment être plus ou moins vive, elle peut également ne pas exister) ;
- 2) de la façon dont l'émetteur du message va être perçu dans sa relation avec le monde non seulement au plan individuel mais également en tant que personne sociale c'est-à-dire comme une *partie d'un système interactionnel* à partir duquel va se manifester son comportement ou ses conduites ;
- 3) du champ de signification accordé à la conduite. Il peut être réduit à l'étude des effets de l'acte, ne s'intéresser qu'aux caractéristiques des acteurs : auteur-victime, ou encore, ne concerner que les transgressions suscitées ;

- 4) des perceptions et des représentations à partir desquelles une « conduite-message » va être décodée. D'où l'importance des langages propres aux divers acteurs sociaux qui interviennent dans le champ de l'inadaptation et de la délinquance et dont une des fonctions est de traduire les significations en faisant appel à plusieurs discours : social, pédagogique, psychologique, psychiatrique, judiciaire, sans omettre les positions idéologiques qui interfèrent sur le décodage des valeurs transgressées.

Cette formalisation permet d'intégrer, à leur place, dans une analyse systémique, les différents éléments qui constituent la réalité indissociable des conduites individuelles et sociales qui sont toujours interprétées, traduites et représentées en fonction de l'audience et la diffusion plus ou moins large qu'on leur accorde.

Les messages décrits relèvent, en effet, de lectures spécifiques dans la mesure où des conduites déviantes, par exemple, transgressent des systèmes normatifs, rencontrent des filtres de perméabilité variable selon les seuils de tolérance et suscitent des réactions sociales et sociétales.

Après avoir situé très brièvement le schéma qui permet de préciser à la fois le champ des investigations et la conception générale des travaux, la présentation des activités recherche du Centre peut-être ordonnée autour de cinq directions principales :

- *L'étude des processus de socialisation et d'identité des jeunes* (analyse en systèmes et sous-systèmes). Ce secteur recouvre les études concernant les institutions qui concourent aux processus de développement individuel et social des enfants, tel que la famille, l'école, les groupes de congénères et les bandes.
- *L'étude des perturbations et des troubles de la socialisation qui font intervenir les divers processus de réactions sociales et sociétales, notamment dans le domaine de la protection judiciaire des mineurs.*
- *Les processus d'intervention au plan judiciaire et au plan éducatif mis en place par les divers appareils d'état chargés du contrôle social et de la resocialisation.*
- Si le troisième secteur se consacre à la spécificité des institutions, le quatrième s'intéresse davantage aux intervenants, entre autre à la formation et aux pratiques des agents de ces institutions (*).

Dans la préoccupation générale de Vaucresson, ce quatrième point est important. Il en constitue de fait son originalité, dans la mesure où le Centre de formation et de recherche de l'Education surveillée est une des rares structures de recherche en France qui associe étroitement la problématique de la formation à celle des activités de recherche.

- Enfin le cinquième secteur est relatif à l'évaluation des résultats des interventions de protection judiciaire.

Il débouche tout naturellement sur la mise en œuvre de recherches actives, destinées, non seulement, à analyser le fonctionnement institutionnel et à préciser les interactions entre les agents de ces institutions et les populations concernées, mais aussi à tenter de mieux ajuster ces institutions aux changements qui caractérisent la société moderne. Avant de revenir plus en détail sur un commentaire des cinq secteurs de recherche prenons quelques instants pour présenter la structure du service et ses moyens.

* (Ce qui constitue la grammaire de la communication.)

Un service de recherche, c'est d'abord une équipe de chercheurs. Celle de Vaucresson s'est progressivement constituée depuis 1958. Elle comprend 17 personnes représentant les principales disciplines des sciences humaines et sociales : psychologie, sociologie, démographie, psychosociologie, psychopédagogie, psychiatrie, droit. Ces chercheurs rassemblés en groupes de travail articulent leurs approches complémentaires dans l'étude d'un même programme.

L'ensemble du personnel de recherche possède les statuts des personnels du Centre national de la recherche scientifique (chercheurs et techniciens).

Une section socio-juridique s'efforce d'analyser les rapports entre les principes juridiques et les pratiques judiciaires.

Une section statistique-informatique travaille en liaison étroite avec les groupes de chercheurs pour prévoir, dès le démarrage des enquêtes, le traitement des données recueillies. Elle dispose sur place d'un ordinateur.

Cette association entre informaticiens et chercheurs permet l'adéquation des méthodes de traitement à la spécificité des données recueillies et leur ordonnancement dans des programmes élaborés en commun.

Dans le domaine des sciences de l'homme le recueil des informations pose toujours des problèmes délicats. Vaucresson bénéficie de sa situation d'établissement public inscrit dans l'administration ce qui lui permet d'avoir recours aux structures judiciaires et aux structures de l'Education surveillée. Par ailleurs, étant donné les rapports entretenus avec les divers services de contrôle social il lui est possible de faire appel aux structures de la police, de la gendarmerie, ce qui est particulièrement important pour la conduite d'enquêtes extensives concernant certaines formes d'inadaptation ou de déviance. Mais l'utilisation pure et simple de ces divers services est évidemment insuffisante, d'une part elle doit rester discrète, et non pas perturber leur fonctionnement, d'autre part elle est techniquement limitée. C'est pourquoi des structures particulières d'enquêtes ont été mises en place, en fonction des besoins, en utilisant du personnel vacataire. Par exemple les recherches qui exigent la constitution d'échantillons représentatifs de diverses catégories de population, à un échelon national, ont amené le Centre à constituer des petites unités d'enquêtes semi-permanentes baptisées « antennes locales d'enquêtes ». Celles-ci ont été réparties sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de critères démographiques, économiques, sociaux et culturels. Chacune de ces antennes est rattachée à une juridiction et possède un coordinateur. Dans certains des travaux du Centre, une vingtaine d'antennes locales d'enquêtes ont ainsi permis de réunir des informations pluri-disciplinaires sur des échantillons de plus de 3 000 sujets. En outre, en 1972, une structure d'enquête permanente a été ouverte à Créteil dans la banlieue parisienne. Elle offre aux enquêteurs un terrain particulièrement propice à l'étude des effets des changements sociaux et culturels sur la jeunesse urbaine et permet de mettre au point des dispositifs d'enquêtes et d'interventions.

Cette brève présentation des moyens dont dispose le service de recherche de Vaucresson ne serait pas complète s'il n'était fait mention du Comité scientifique, organisme technique qui groupe douze spécialistes des diverses disciplines des sciences humaines et sociales nommés par arrêté du Ministère de la Justice. Ce Comité scientifique, propre à Vaucresson, est consulté pour l'établissement des programmes, il donne son avis sur les modalités de leur exécution et contribue à assurer une collaboration entre le Centre et les autres organismes nationaux de recherche — Délégation générale à la recherche scientifique — Centre national de

la recherche scientifique — Institut national de la Santé et de la recherche médicale — Institut national de la statistique et des études économiques — Institut national des études démographiques...).

Il faut également mentionner la collaboration qui existe entre l'équipe des chercheurs de Vaucresson et les milieux universitaires. C'est ainsi que depuis plusieurs années les chercheurs enseignent dans les universités de Paris II, Paris X, Paris V, Poitiers et Lille III, ainsi qu'à l'Institut de psychologie de Paris. Par ailleurs des contrats d'association avec les universités telles que celles de Varsovie, de Montréal, de Louvain ont permis de conduire certaines recherches dans une perspective comparative internationale.

LES PRINCIPAUX SECTEURS DE RECHERCHE

Après avoir évoqué succinctement la structure et les moyens de l'équipe de recherche du Centre de Vaucresson, revenons maintenant à une présentation plus ordonnée des principales actions de recherche répertoriées dans les cinq secteurs précédemment distingués.

I. — Dans le champ des études sur les mécanismes de socialisation, les travaux de Vaucresson consacrés à l'école et aux groupes de jeunes délinquants sont connus (3). Nous sommes actuellement davantage sensibilisés au réexamen de la constellation familiale et à l'analyse du développement individuel et social des jeunes de divers milieux (4).

En effet, l'être humain ne naît pas social, il le devient et la socialisation dépend de la nature, de la fréquence et la qualité et de l'intensité des échanges avec l'entourage. Ces échanges sont tout à la fois causes et effets des divers processus maturatifs. Ils sont fondés sur l'activité et la participation des individus. C'est par le truchement de relations avec les objets et les êtres que le petit d'homme apprend à développer sa personnalité par identification et construction de son image de soi. Cette élaboration progressive d'un sentiment d'identité valorisée dépend de l'attention portée par autrui, de la confiance déléguée, de l'estime accordée. En deux mots, la conscience au monde d'un enfant et d'un jeune dépend de la conscience du monde à son égard.

Le besoin de contact est corrélatif à un approfondissement de la conscience de soi. La façon dont l'enfant sera « accueilli » va donc avoir une influence essentielle sur son développement qui se présente tout à la fois comme un mouvement dialectique de différenciation et d'intégration. La criminologie clinique s'est inspirée de la psychologie du développement pour préciser les troubles de l'identification : identité négative, mauvaise image de soi, diffusion du moi, surtout mis en évidence au moment de l'adolescence lorsque, tout jeune, l'enfant doit répondre pour son propre compte à ces interrogations anxieuses vis-à-vis de lui-même : Qui suis-je ? dans ce corps remodelé, siège de nouveaux appétits pulsionnels. Que vais-je devenir ? Quels projets vais-je pouvoir réaliser ?

L'adolescence est une période de mutation, mais également une période d'expérimentation de nouveaux rôles et, à travers divers personnages, d'organisation d'une personnalité naissante. C'est donc une période de plus grande vulnérabilité et il convient de signaler que cette phase de restructuration est, dans la plupart des pays et des cultures, à l'origine de difficultés relationnelles avec les

adultes et les institutions, qui tolèrent mal l'intrusion de la jeunesse dans une société préoccupée par la sauvegarde de l'équilibre fonctionnel de ses organismes et appareils de pouvoir. Tous les pays connaissent un maximum de discrimination vis-à-vis des adolescents. Ce n'est donc pas fortuitement que cette phase de développement a été étudiée par les cliniciens du Centre et a donné lieu à des thèses consacrées à : « L'évolution et au devenir du criminel » et à « L'image de soi chez l'adolescente socialement inadaptée » (5).

La première étude considère, dans une perspective longitudinale, les imbrications entre l'instauration des premières relations et la structuration progressive d'une personnalité conflictuelle, en liaison avec une histoire et des situations sociales aggravantes. Elle évoque la valeur restructurante de certaines relations, en tant que facteur de réorganisation relationnelle.

La seconde constate l'image dévalorisée des mineures de justice, en décrit les prolongements psychiques et comportementaux et s'interroge sur la genèse de cette identité négative.

Pour l'une comme pour l'autre enquête, l'inadaptation et le passage à l'acte apparaissent comme l'expression signifiante d'un vécu qui s'inscrit dans la trame d'une vie. L'une a tendance à privilégier le poids de la structure personnelle, l'autre s'ouvre sur la genèse relationnelle de la personnalité en situation. Il semble bien, de toute manière, qu'inadaptation sociale, déviance et délinquance expriment au plan individuel un trouble des relations. La dissocialisation se présente comme aliénation à autrui et aliénation d'autrui.

A ce sujet, pour illustrer un aspect du travail pluridisciplinaire, prenons un exemple simple. Dans *l'analyse sociologique* de l'origine sociale des délinquants, le groupe familial se signale le plus souvent par une histoire chaotique, où la désorganisation par décès et séparations touche près d'un ménage sur deux. Ce qui entraîne une proportion non négligeable de beaux-parents et de concubins. Cette mouvance de la structure familiale a pour conséquence une vulnérabilité économique, une fragilité relationnelle, une insécurité affective, des conflits et des rivalités en raison du nombre élevé d'enfants de plusieurs lits : légitimes, reconnus ou naturels. Ces ménages à la composition variable ont fait le plus souvent l'objet de mesures d'aides sociales diverses, mais également de surveillance par les soins d'agences multiples de contrôle social. Ces constellations anormales sont l'objet d'un regard dépréciatif dans la mesure où elles dérogent des paramètres traditionnels qui définissent l'image sociale de la famille. Elles sont davantage regardées que les autres et le contrôle social, plus présent, multiplie les occasions de signalement. Si l'évolution escomptée par la consommation des prothèses sociales mises en place ne se traduit pas dans les faits, alors la « surveillance » se transforme progressivement en « contrainte ». Mais le contrôle social n'est pas suffisant pour rendre compte des effets de la sociomatrice relationnelle souvent typée de ces foyers.

L'analyse clinique sur ces mêmes constellations familiales révèle que ce milieu interhumain présente une dynamique relationnelle dans laquelle le sujet délinquant est souvent l'enjeu de désirs contradictoires des parents ou de leurs substituts. Il existe des difficultés relationnelles entre les générations qui ne vont apparaître qu'au travers des échanges parents-groupe des enfants-enfants. Le foyer constitue un réseau complexe de communications où les conduites de chaque membre ne deviennent compréhensibles que par référence aux sous-groupes établis, aux perceptions des uns et des autres, aux manipulations mutuelles, aux menaces ressenties, aux rivalités reconnues ou latentes. La cellule familiale, lieu privilégié de « l'inter-dit » propose au travers de ses modalités d'expression les bases de tout « interdit ». Par exemple, quand sur un échantillon

représentatif d'adolescents délinquants, de 16 et 17 ans révolus, nous constatons l'existence de 20 % de « couple mère-fils » contre seulement 5 % de « couple père-mère », nous sommes conduits à nous interroger sur cette disproportion dans les systèmes d'échange interhumain et à évoquer la situation de « triangle pervers », dans lequel l'adolescent est utilisé comme partenaire du parent de sexe différent et opposé au parent du même sexe. Les communications familiales s'établissent alors selon un mode paradoxal. Le jeune sert de bouc émissaire aux conflits et aux mésententes. Il joue le rôle d'un objet manipulé par autrui. Le passage à l'acte ne ferait que répondre aux attentes du groupe familial, ou alors par la transgression de ses règles, permettrait au sujet de se faire reconnaître et accepter, même à titre d'exclu.

C'est donc en essayant de *dépasser ce qui se voit* des perturbations familiales et auquel les instances de surveillance et de contrôle social réagissent (car le corps social ne réagit qu'à ce qu'il perçoit d'une situation et non à sa signification existentielle) que les chercheurs peuvent essayer de proposer un sens, c'est-à-dire, comprendre pour aider.

Lorsque de surcroît on s'aperçoit que la sociomatrice familiale modèle si profondément la structuration des relations que l'on en découvre la répétition dans les réseaux interpersonnels observés dans les groupes rééducatifs entre les sujets, leurs éducateurs et leurs congénères, qui jouent, à leur insu, le rôle de substituts parentaux et de fratrie, vous comprendrez que nous développons un cycle de « formation-recherche » pour étudier la modélisation des conduites au sein des constellations familiales. Ce qui est également un moyen de sensibiliser les autres partenaires sociaux à la sociogenèse des troubles de la socialisation. Car, ce qui est en jeu c'est l'effet cumulatif de la marginalité relationnelle à la marginalité psychosociale de l'adolescence elle-même, en passant par la marginalité socio-économique de la famille.

Une nouvelle recherche sur la délinquance des enfants d'immigrés va permettre de poursuivre ces réflexions sur les processus d'individualisation et de socialisation. Les difficultés rencontrées du fait de la dualité de système socio-culturels influencent le développement de l'identité personnelle et l'insertion sociale. Dans quelle mesure l'acculturation intervient-elle sur les modalités d'expression de soi, comment ces dernières sont-elles décodées et quel poids faut-il accorder à l'addition des différences (ethniques-raciales-sociales...) ? En outre, la prise en charge « rééducative » de ces jeunes immigrés pose de délicats problèmes relationnels interpersonnels (éducateurs-jeune immigré) inter-groupes et intra-groupes dans les établissements (jeunes métropolitains et jeunes immigrés) ; que signifient-ils ?

Voici quelques unes des interrogations posées par cette entreprise dont nous escomptons qu'elle aidera : à compléter les connaissances sur l'adolescence, l'identité, la signification du corps et les troubles du schéma corporel. Mais également à y voir plus clair sur les perceptions, les représentations des groupes sociaux et des institutions dans leurs rapports avec les jeunes immigrés et leurs déviances ; enfin, sur les difficultés relationnelles rencontrées par les acteurs sociaux dans leurs interventions. Ce thème a été choisi parce qu'à la fois il se présente comme un analyseur privilégié des processus de socialisation et d'identification, mais également comme un bon révélateur des divers systèmes de réponses des individus et des institutions confrontées à une cumulation de différences.

II. — C'est la *visibilité* d'une conduite qui va en permettre l'évaluation par rapport à des *systèmes variables de références normatives*.

Il convient de s'arrêter un peu sur ce critère de visibilité. En effet, elle ne constitue pas seulement une réalité sociale qui entraîne des mécanismes d'évaluation et de réaction, mais, par son caractère public elle est une condition de la transgression. Elle en signe le caractère manifeste.

Cependant il convient de noter qu'il n'est pas rare d'observer chez de jeunes délinquants des conduites compulsives de répétition lorsqu'une transgression culpabilisante n'a pas été suivie de sanction, notamment pour n'avoir pas été vue.

L'étude de la *perception sociale* (*) et de sa traduction est préalable à toute mise en œuvre des divers systèmes de réaction sociale.

Mais l'appréciation des comportements n'est pas effectuée à partir de critères établis une fois pour toutes. Les normes, comme les mœurs, changent et il convient donc de bien réaliser la relativité des critères dans ce domaine.

De même l'évolution des conduites traduit non seulement un changement dans le sens donné à leur message (l'analyse structurale a relevé que la forme modifie aussi le contenu), mais les variations dans les réponses proposées par les groupes sociaux et les institutions ne sont ni toujours conformes, ni toujours complémentaires.

D'autre part, le processus d'enchaînement des réactions sociales et institutionnelles se développe à partir d'une transformation successive d'un acte déviant en représentations diversifiées. Ce qui va constituer, par exemple, la matière de l'information judiciaire dans un jugement, ce n'est pas la conduite incriminée mais la succession de messages relatifs à l'affaire. L'analyse des discours n'est pas détachable du système, institutionnel en l'occurrence, dans lequel ils sont produits.

C'est donc dans le cadre d'une problématique fort complexe qu'il convient de poser l'examen des contenus et des structures de communications et d'apprécier, entre autres effets, les circuits de renforcement que l'on établit souvent sans y prendre garde. A ce sujet, il convient de remarquer que les conduites de violence des jeunes, par exemple, ne sont pas dues spécifiquement aux pulsions agressives, ni spécialement aux frustrations (DOLLARD), mais qu'il existe une transmission des comportements violents par imitation des modèles (BANDURA-ROSS et ROSS). Les recherches montrent, en effet, que les parents qui punissent sévèrement leur progéniture finissent par constituer un modèle agressif dont l'effet paradoxal est d'augmenter la fréquence des conduites vindicatives et destructives chez leurs enfants et contre-balancer l'effet inhibiteur que vise précisément à obtenir la sanction primitive de ces conduites. A une période où l'on parle, souvent à tort et à travers, de la violence des jeunes, encore faudrait-il réfléchir sur les effets contradictoires des mesures préconisées pour la combattre, et, qui pour nombre d'entre elles interviennent en fait comme un renforcement. Certains types de réactions sociales sont illustratives de cette relation de causalité circulaire sur laquelle les théories actuelles de la socialisation attirent l'attention.

Il faut prendre conscience que les formes de déviance parmi les plus fréquemment relevées : l'errance des jeunes et le recours au corps comme lieu ultime de sens (sensations et significations) expriment le mal-être de nombreux jeunes urbanisés dans un univers déshumanisé. Car, il est une fonction vitale,

(*) La volumineuse littérature sur les perceptions démontre que celles-ci se réfèrent aux besoins, aux valeurs, aux émotions et aux expériences passées des individus.

essentielle à l'homme, qui est de créer et de modeler son environnement. C'est le cadre de vie qui permet à l'humanité d'orienter son expression, son orientation, sa forme. Quand l'être humain se sent privé d'espace et dépossédé de toute action effective sur son milieu, il ne peut que le fuir d'une façon ou d'une autre : errance, toxicomanies, conduites suicidaires. Les contraintes sociales modèlent l'expression du mal-être et du mal-vivre.

Décodées, parfois en termes de déviance ou de délinquance, ces conduites ne prennent leur plénitude de sens que rapportées à leur dimension historique et sociale. Car c'est une autre qualité de l'être humain que d'être acteur de son histoire, d'intentionnaliser son devenir et d'instaurer un sens à ses lendemains. Lorsque le futur ne débouche pas sur l'espérance, les conduites désorientées apparaissent. Beaucoup de passages à l'acte ont ainsi valeur d'un appel, d'un cri. Ils révèlent une souffrance qui souligne une dimension d'un vécu trop souvent négligé comme information dans l'analyse contextuelle.

Il n'est pas gratuit de constater que, plus le champ perceptif se réduit au seul critère de visibilité d'un acte, plus celui-ci entraîne une réponse sociale de type unidirectionnel.

Plus la conduite symptomatique est restituée dans une histoire, c'est-à-dire dans une structure et un contexte, plus la réponse se nuance et s'ajuste. Dépasser le signe pour lui permettre plus de signifiés, voilà qui va distinguer, par exemple, les différents regards portés sur les comportements instrumentaux, c'est-à-dire ceux qui interpellent autrui.

Dans une recherche en cours sur l'appréciation des réactions face à une évocation de conduites délinquantes, parmi les plus fréquemment commises par les jeunes, la répartition des personnes consultées s'établit hiérarchiquement de la façon suivante, sur une échelle graduée.

Les mineurs délinquants sont les plus tolérants, ensuite les éducateurs, les travailleurs sociaux, puis les magistrats, très proches des éducateurs ; les parents sont déjà plus sévères, et enfin, gendarmes et policiers développent les seuils de tolérance les plus bas. L'analyse des résultats est en cours et je ne puis anticiper sur les traitements complémentaires qui seront effectués. Mais il est possible de noter que, plus on s'éloigne d'une perception d'un comportement saisi sous son seul critère de visibilité pour l'interpréter en terme de conduite, révélatrice d'une structure « acteurs-situation-audience », plus la compréhension l'emporte sur la réaction et la tempère. Plus on donne de sens à l'information, plus on nuance les représentations, plus on développe d'interprétations, et... moins on « condamne ».

Sans doute convient-il de réfléchir sur la portée de cette proximité sociale entre juges des enfants et éducateurs, et de leur voisinage avec les contrevenants ; de même, il convient de s'interroger sur l'isolement relatif des agents de la réaction policière, qui se trouvent éloignés des autres acteurs et partenaires sociaux ! L'exercice du contrôle social ne fait pas l'unanimité. Il serait malvenu de généraliser ce positionnement au niveau de la criminalité adulte, mais tel quel, ce résultat donne matière à réflexion sur les diverses modalités des réactions sociales, familiales et sociétales face aux jeunes. Les critères de proximité relationnelle des interéchanges constituent des variables déterminantes dans l'analyse de l'audience et des réponses à la déviance (structure microsociale, continuité ou césure de la communication). Les critères, les processus et les formes de réactions aux comportements déviants des jeunes ne sont pas comparables à ceux qui concernent les adultes. Il faut en tenir compte pour éviter certaines analogies erronées.

De même qu'il existe une spécificité du champ et de l'objet propre à la « délinquance juvénile », de même le fonctionnement de la protection judiciaire de la jeunesse obéit à des mécanismes propres.

Etudiant les mécanismes d'exclusion sociale et sociétale, une recherche est en cours sur la signification d'institutions ségrégatives dans une structure d'éducation surveillée dont on sait que le fonctionnement hésite souvent entre peine et éducation. Le centre de sécurité y tient une place contestée mais réelle. Que signifie cet établissement d'enfermement temporaire ? Répondrait-il à une population précise compte tenu de certains caractères spécifiques de jeunes qui y séjournent ? Remplirait-il une fonction de régulation pour les autres services qui échouent dans leur prise en charge, et, qu'est-ce que cela veut dire dans une filière éducative ? Permettrait-elle aux magistrats, aux éducateurs d'y trouver un moyen commode pour se libérer de prise en charge difficile et dans ce cas, quels sont les critères de leur propre seuil de tolérance ? On voit que les questions ne manquent pas et que les réponses aideront à mieux saisir le pourquoi et les limites du rejet et de l'enfermement, dans des structures officielles qui basculent de l'éducation à la sanction, de l'aide à la répression. Nul doute que l'examen de ce degré ultime de ségrégation et de réaction sociale primitive ne soit révélateur des ambivalences institutionnelles et personnelles des professionnels de la délinquance.

III. — L'ensemble des préoccupations évoquées précédemment débouche sur l'analyse des institutions. Il s'agit d'un domaine extrêmement vaste, abordé ici seulement sous quelques angles particuliers (6). Au centre de ce domaine se trouve l'articulation entre « science sociale » et « science normative ». La sociologie du droit s'est déployée en sociologie juridique et en sociologie judiciaire.

La *sociologie juridique*, dans la mesure où elle ne se contente pas d'étudier l'institution en soi, rencontre fondamentalement les problèmes posés par la flexibilité du droit et l'effectivité de la loi. Les études conduites sur la pratique des juges des enfants dans les domaines de l'enfance en danger et celui de l'ordonnance de 1945 relèvent de cette conception. Non seulement la loi change, mais en raison des transformations des mœurs, elle tombe en désuétude relative. Les conduites poursuivies légalement changent de contenu, de forme et de signification. En 1976, plus de la moitié des comportements juvéniles constitutifs d'infractions étaient pratiquement inconnus au lendemain de la guerre (importance de la motorisation et des techniques modernes de vente dans une société de consommation).

Les travaux de *sociologie judiciaire* menés à Vaucresson sont consacrés à l'administration de la justice des mineurs, ses applications concrètes, son fonctionnement et ses effets en tant que système social. C'est ainsi qu'a été étudiée la pratique de la protection judiciaire, dont les résultats ont été publiés sous le titre « Les Jeunes en danger ». Le fonctionnement des cours d'assises des mineurs a donné lieu à un ouvrage « Les adolescents criminels et la Justice », qui met en évidence l'incidence spécifique de l'institution et la lourdeur de sa procédure. Des enquêtes ont été menées par les juges d'instruction de la Seine avec le concours de Vaucresson pour analyser leur pratique dans l'application de la détention préventive (7). Actuellement des travaux sont en cours auprès de plusieurs juridictions pour étudier les modes de saisine et leur variation en fonction de certains critères objectifs (importance du tribunal, équipement, répartition des affaires, réseaux de communication entre les diverses instances judiciaires...). Un rapport établi pour la Commission d'études pour la protection judiciaire de la jeunesse, présidée par M. Costa, a présenté la situation au 30 mai 1975 des juri-

dictions de la jeunesse et dégagé quelques caractéristiques essentielles de leur fonctionnement : dans le domaine pénal (ordonnance de 1945) accroissement des peines avec sursis, et des amendes, limitation du recours aux équipements éducatifs (18 % pour les délinquants jugés en 1973) et tendance à limiter l'intervention à un simple avertissement. En 1973, admonestations officieuses et officielles constituent la réaction de la justice aux deux tiers des cas signalés (8). Il est donc important de comprendre pourquoi la majorité des juges de la jeunesse rejettent l'incarcération et ne font pas appel à la rééducation. Est-ce parce qu'ils considèrent que de nombreuses infractions n'ont plus le sens d'un symptôme d'inadaptation personnelle, qui appelle comme telle une sanction ou un traitement ? S'agit-il d'une manifestation de défiance vis-à-vis du système de prise en charge éducatif ou pénitentiaire ? Ou considèrent-ils que le choix de l'institution judiciaire, pour rééquilibrer des processus de socialisation déviants, peut constituer en lui-même une démission à l'égard de problèmes dont personne ne conteste à présent les racines économiques, culturelles, sociales, et qui requièrent essentiellement des solutions politiques ? Pour certains magistrats, le recours aux méthodes de protection judiciaire lie intimement le conflit des jeunes à la résolution et à la satisfaction d'attentes sociales, dont la justice des mineurs est l'instrument révélateur et médiateur.

Ces quelques rapides observations sont suffisantes pour montrer que le champ de la sensibilité sociale et de l'audience institutionnelle de la déviance sont en train d'évoluer. Les modifications du domaine d'application des juridictions d'assistance et pénale mettent en évidence l'évolution d'un « droit-sanction » vers un « droit d'assistance ». Ce développement du centre de gravité de la protection judiciaire soulève le problème de la légitimité de la généralisation des interventions préventives et définit, par exemple, l'assistance éducative, économique et sociale comme un nouveau mode d'exercice de la fonction judiciaire. Ce qui n'est pas sans poser un certain nombre d'interrogations chez certains praticiens.

Autre remarque, au fur et à mesure que la justice, associée aux praticiens des sciences humaines et sociales, est à même de diagnostiquer ce qui se passe réellement au sein de la société, elle peut de moins en moins, par elle-même, agir sur les processus. D'où l'intérêt du développement d'une problématique de l'intervention (recherche active) et de formation (recherche-formation), permettant de mieux émettre et de mieux recevoir les messages formulés par le truchement des agents sociaux. Plus qu'une étude typologique et sémiologique des discours des partenaires sociaux, il s'agit d'être à l'écoute, dans le concret du contexte relationnel et d'examiner comment conduire avec une certaine pertinence une action de changement institutionnel et social dans une société en mutation.

L'analyse des institutions et celle des interactions entre les acteurs sociaux proposent diverses lectures des conduites incriminées et des modalités de réaction. Les différents registres de langage sont déterminés par des conditions institutionnelles. Mais la façon dont l'interprétation des agents donne un sens — voire plusieurs sens — à leurs interventions dépend également de leur position sociale, de leur pouvoir et de leur formation.

Il faut remarquer que le fonctionnement institutionnel d'un appareil d'état chargé d'apprécier la transgression de normes sociales, dans une société en changement, ne présente pas un consensus national. Plus que jamais l'interprétation de données statistiques générales devient relative ; c'est pourquoi nous sommes amenés à conduire les enquêtes de façon plus circonscrites, de manière à mettre en évidence les facteurs qui interfèrent sur les pratiques judiciaires, ainsi que sur les réactions des stratifications sociales aux diverses formes de

déviances juvéniles. Il convient, en effet, dans une société en pleine transformation de se méfier des analyses réductrices qui feraient de la délinquance, de son contrôle et de la réaction sociale, un fait social global. A l'étude macro-sociale il semble préférable de conduire des approches d'inspiration ethnologique, plus proches des exigences de l'analyse contextuelle.

IV. — Dans la logique de la conception interactionniste dans laquelle sont situées les recherches, il est normal de consacrer une part essentielle de l'*activité de Vaucresson à la Formation*. Nous avons d'ailleurs individualisé un secteur appelé « *Recherche-Formation* » — Pourquoi ?

Parce que la délinquance ne peut être considérée seulement comme un objet d'étude « en soi ». L'inadaptation de la jeunesse se présente comme un phénomène quantitatif et qualitatif trop grave pour n'engendrer que des travaux descriptifs ou analytiques. Ceux-ci doivent trouver leur prolongement et déboucher sur une pratique, bref favoriser l'action.

Il existe également à Vaucresson une tradition établie de recherches comparatives (9), qui va se développant dans les domaines de la réaction et du contrôle social, notamment avec le concours de chercheurs belges et polonais.

En outre, si nous nous intéressons aux institutions et appareils d'Etat, nous ne pouvons nous contenter d'une analyse sociologique des institutions. L'analyse du fonctionnement de la justice ne peut se passer d'une recherche sur *les acteurs sociaux*. Notre conception privilégie une psychosociologie de l'action. Nous en avons conscience et nous allons tenter d'en montrer l'articulation, nécessaire à nos yeux, avec les hypothèses qui lient la cumulation des rejets de toute nature à la répétition des échecs relationnels. Si nous sommes conduits à nous intéresser autant aux attributs et aux fonctions des acteurs sociaux et des agents institutionnels, c'est parce que ceux-ci peuvent constituer pour les jeunes, plus que pour les adultes, ce que les psychologues appellent des « objets d'attachement », c'est-à-dire qu'à un niveau relationnel ils donnent un sens aux conduites et interviennent sur l'organisation intra-psychique des individus.

Quel est le praticien de la délinquance juvénile qui n'a pu observer le rôle de « prégnance » d'un éducateur sur tel ou tel sujet, l'intervention restructurante de tel magistrat dans la résolution d'une situation conflictuelle, surtout lorsque ces rencontres significatives se situent dans une des périodes critiques de développement qui caractérisent l'espèce humaine, telle l'adolescence ? Il est connu que l'adhésion à la mesure, condition de son succès, dépend de la proximité relationnelle entre éducateur et jeune.

Comme les processus d'individualisation et de socialisation passent au *plan personnel* par des identifications à des sujets significatifs, et au *plan social* par la participation à des activités valorisées, *a fortiori* la restructuration d'individus handicapés et vulnérables exige l'intervention d'un personnel qualifié et une action communautaire sur les milieux de vie conflictuels ou défavorisés. L'éducateur, par exemple, doit être un praticien confirmé de la relation interhumaine, mais il lui faut également posséder des qualités d'animation collective. Il ne lui suffit pas d'aider à résoudre les problèmes individuels des diverses catégories de partenaires sociaux, encore faut-il qu'il soit un agent de transformation sociale. C'est en ce sens que l'éducateur est porteur de changements, d'évolution. Or, ce praticien, dans un monde en mutation, aux structures mouvantes, doit pouvoir disposer de moyens d'analyse, de décryptage et d'ajustement. Les effets de ses

interventions doivent pouvoir être évalués. Le contrôle et la maîtrise de ses propres attitudes face aux formes insidieuses de troubles du comportement (toxicomanies, tendances suicidaires, agressions, errances...) doivent être soutenus et armés par une formation continuée et supervisée, à la demande. Car l'éducateur exerce un métier dangereux où l'équilibre de sa personnalité est bien souvent exposé. C'est pourquoi, ayant conscience de l'importance humaine et sociale, autant que pédagogique et scientifique de sa mission, le Centre de formation et de recherche de l'Éducation surveillée se présente comme le lieu de rencontre entre pratique, recherche et théorie. Plus qu'un simple contact formel, on peut évoquer ce qui se passe entre deux cellules nerveuses du type synapse : l'association de la recherche aux processus de formation est l'occasion d'une série d'interactions. La « Recherche-Formation » est centrée sur l'utilisation des résultats à des fins de transmission, d'application et d'intégration par des personnels et des services d'intervention. Il s'agit d'associer :

- la recherche à l'action ;
- la recherche au développement ;
- la recherche à la participation.

Cette association favorise le rapprochement de la théorie et de la pratique. Dans cette conception opératoire, *les objectifs, les moyens et les résultats* sont les trois éléments de la rencontre obligée entre chercheurs et praticiens. Cette confrontation, au niveau de la prise en charge, favorise la lecture de l'expérience en terme de *diagnostic, de pronostic et d'évolution* en fonction de certaines *interventions programmées*. L'interaction « recherche-formation », loin d'empêcher le praticien d'agir, se présente, en fait, comme essentielle au développement d'une *théorie de pratique* à partir de laquelle il est possible de concevoir une démarche didactique. Le chercheur doit, de son côté, dominer suffisamment son savoir théorique pour le rendre opératoire, c'est-à-dire, utilisable dans la pratique et lui permettre de jalonner des évolutions tant individuelles que sociales à l'aide de critères objectifs et mesurables.

Cette conjonction de la Recherche et de la Formation se traduit concrètement :

1) par l'intégration de la recherche à des actions rééducatives :

- *soit au niveau institutionnel* : l'association des chercheurs et équipes éducatives sur le terrain, dans un programme d'action défini en commun, permet en fonction des objectifs, d'étudier les moyens de réduire les difficultés rencontrées dans la prise en charge des sujets, d'analyser les résistances ou les écarts, d'apprécier les effets et de faire progresser l'ensemble institutionnel ;
- *soit au niveau d'une méthodologie de la rééducation* : les causes de l'inadaptation sociale sont multiples, les jeunes délinquants présentant des carences d'origines diverses. Face à tel handicap dominant, il convient de mettre en œuvre des modalités d'intervention ajustée, soit au plan affectif, intellectuel, caractériel ou social. Dans ce cas, les connaissances théoriques des chercheurs viennent apporter une base à la mise en œuvre d'un programme ajusté à la spécificité des besoins ;

2) par l'intervention de la recherche au développement des programmes et des modalités d'intervention.

Dans une société qui change, les modalités réactionnelles se transforment. L'étude descriptive et compréhensive des nouvelles formes de déviance sociale ne

peut se faire que par la complémentarité des approches pratique et théorique. Il convient, par la formation, de restituer le bénéfice de cette double analyse aux institutions, soit par des travaux sur place, soit à l'aide de sessions spécialisées ;

3) par l'apport de la recherche à la participation des praticiens à leur formation.

Les diverses catégories de personnels ne sont pas simplement des sujets de formation, ils sont des acteurs et agents de formation. D'où l'association dans les groupes d'échanges et de production des diverses catégories de praticiens. Les chercheurs jouent un rôle, soit de référents théoriques, soit d'analyseurs du contenu échangé, soit de décrypteurs des mécanismes qui peuvent gêner la régulation et la production du groupe, soit encore d'évaluation des changements de perspective, lorsque cette pratique de formation s'inscrit dans un cycle de formation continue.

Des sessions rassemblent le plus souvent des personnels multi-catégoriels (magistrats, éducateurs, psychologues...), qui confrontent et échangent leurs expériences de praticiens de la délinquance ; ce qui permet de pointer les différences de systèmes de référence, les langages particuliers et leur logique classificatoire ou normative. Les chercheurs ont ainsi la possibilité de faire l'analyse des langages propres aux divers acteurs sociaux qui interviennent dans le champ de la délinquance, de décoder les significations véhiculées par les différents discours et de mettre en évidence l'effet d'addition qui intervient par cumulation des langages et qui fournit au message un environnement élargi, ou qui le réduit à une cible de plus en plus étroite.

A titre illustratif de cette dialectique « Formation-Recherche », signalons la mise en œuvre du cycle de formation intitulé « Groupe Emotionnel Didactique ». Il s'adresse à un groupe de douze membres des deux sexes, appartenant à différentes disciplines (droit, psychologie, pédagogie), qui disposent de pouvoirs variés (juges, travailleurs sociaux, éducateurs de divers grades), mais qui travaillent dans un contexte institutionnel (tribunal, service, établissement, quartier). Ce groupe est dit « émotionnel » dans la mesure où il va être l'occasion d'une prise de conscience personnelle : soi face aux autres, moi comme ressource pour les autres et les autres comme ressource pour moi. Il est didactique dans le sens d'un développement de la connaissance de la dynamique relationnelle et des méthodes d'application pratique utilisables sur le terrain. C'est ainsi que sont analysés, à l'aide de situations programmées et le recours aux supports vidéo, les divers types de relations d'aide en situation conflictuelle, à deux, à trois en groupe, et l'élaboration progressive d'un contrat de prise en charge avec un jeune, sa famille, un groupe de congénères.

Ces techniques de formation sont centrées sur les mécanismes de la communication envisagée sous ses aspects de contenus et de relations. L'accent est placé sur la mise en œuvre de techniques d'intervention directement liées au vécu relationnel, plus que sur l'analyse des mécanismes inconscients des conflits et des résistances.

Ce cycle de formation se déroule sur une année, à raison de dix sessions mensuelles de deux jours ; au milieu du cycle, les participants travaillent en groupe sur du matériel recueilli au cours de leur pratique.

L'articulation entre une approche théorique et la pratique est ainsi une condition du développement du cycle de formation, qui s'alimente des diverses ressources d'une analyse contextuelle des inter-relations.

Parmi les dominantes qui ressortent dans les orientations de l'intervention-formation à Vaucresson en 1976, nous retiendrons plus particulièrement :

- les démarches de formation centrées sur la pratique de la protection judiciaire de la jeunesse (analyse institutionnelle) ;
- les démarches de formation destinées à explorer les problèmes de société et de marginalités (analyse sociologique et ethnologique) ;
- les actions de formation conduites en liaison avec des équipes d'intervention (formation-action) ;
- les mises en situation axées sur la formation de la personne de l'intervenant, en tenant compte de sa situation d'acteur social (formation individuelle).

A travers cet ensemble de programmes auxquels sont associés les chercheurs (sociologues, psychologues, psychosociologues, pédagogues, médecins, juristes), c'est tout un ensemble de réflexions touchant la problématique du changement social et individuel qui tend à se développer à l'intérieur de Vaucresson, et qui débouchera d'ici quelque temps sur plusieurs publications.

V. — *Les diverses recherches évaluatives* conduites par le Centre de Vaucresson dans le cadre de l'Education surveillée, appellent quelques remarques.

L'Education surveillée s'est préoccupée d'étudier les processus de traitement — notamment dans les centres de rééducation — en tentant d'analyser le jeu d'interférences complexes qui se joue entre l'institution et ses objectifs, le personnel et les mineurs, en essayant de dégager une typologie des délinquants. Les changements observés sur les jeunes étaient évalués par une méthode de test-retest, au début du placement et à la sortie (10).

La recherche a été conduite sur cinq groupes de jeunes suivis pendant deux ans et qui appartenaient à deux institutions. Elle a permis de mettre en évidence combien la population était diversifiée, combien la conduite des prises en charge éducatives changeait d'une équipe d'éducateurs à une autre, bien que travaillant dans un même établissement, et combien les attentes d'une évolution, plus ou moins clairement programmée dans la prise en charge rééducative, pouvait varier selon les critères propres aux personnels éducatifs, techniques, pédagogiques ou psychologiques. Tant il semble prégnant que le traitement soit conçu initialement comme devant répondre à la conformité escomptée aux règles de fonctionnement interne des centres de rééducation, plutôt qu'à l'insertion ultérieure en milieu libre de ses pensionnaires.

Cette recherche, dont les résultats ont été publiés en 1973 dans un ouvrage intitulé « L'Internat de rééducation », permet de réaliser combien il est difficile d'établir une typologie des traitements, et surtout combien l'entreprise est vaine en dehors de l'intégration dans la problématique de l'évaluation de critères sociaux propres aux milieux d'origine, ainsi qu'aux caractéristiques de l'environnement social qui accueillera les sujets à la fin de la mesure en milieu institutionnel.

Nous avons donc logiquement été amenés à élargir très sensiblement le champ des recherches éducatives, en introduisant des données propres aux milieux de vie des sujets et aux modalités de leur retour dans la vie sociale.

Un échantillon représentatif de mineurs de justice a été constitué ; il comprend 2000 sujets masculins et 500 sujets féminins, qui ont fait l'objet d'une enquête reconstructive sur leur origine, leur délinquance, leur traitement, leur retour à la vie sociale. Ils ont été classés selon leur niveau de réinsertion sociale

à l'âge de trente ans en moyenne, c'est-à-dire, à une période où le statut social adulte est le plus souvent stabilisé. En appliquant des méthodes d'analyse de dépendance et en dégagant des graphes de dispersion selon des critères dichotomiques, il a été possible de mettre en évidence certains faits qui éclairent l'interdépendance des structures de variables intervenant sur les processus de socialisation et d'affirmation de soi. Cette analyse intéresse directement l'administration de la justice des mineurs.

C'est ainsi qu'il semble acquis que les critères juridiques, notamment les qualifications et les mesures prises, interviennent de façon déterminante sur la manière dont les mineurs de justice développeront leur réinsertion sociale. La perspective interactionniste paraît justifiée dans la mesure où les analyses mettent en évidence l'intrication entre le récidivisme et les facteurs d'inadaptation individuels et sociaux. Les multirécidivistes se recrutent parmi les sujets les plus défavorisés socialement. Il apparaît que le processus de maturation criminelle relève de conditions sociales et individuelles particulières, parmi lesquelles l'influence de modèles parentaux joue un rôle déterminant. Les handicaps massifs du milieu de vie semblent avoir prédisposé à la délinquance d'habitude.

Par ailleurs, le récidivisme suit la nature et l'échelle des sanctions. La décision judiciaire tient compte, non seulement de la gravité de l'infraction, mais encore des conditions de vie des justiciables. De fait, la juridiction des mineurs considère non seulement l'acte commis, mais la personnalité et l'environnement social des mineurs prévenus. Les facteurs personnels et sociaux pèsent lourdement sur la décision judiciaire ; ce qui incite à réfléchir sur l'impact limité, et souvent insuffisant, d'une mesure associée à un traitement individuel, ou d'une aide familiale qui n'aurait pas de répercussion sur l'ensemble des conditions de vie des parents et des jeunes délinquants, ou en danger.

Cette ouverture sur le social est également justifiée par l'importance de ce que les chercheurs de Vaucresson ont appelé le « regard social », en démontrant que la « bonne réputation » des sujets interfère le plus sur le processus de socialisation des mineurs. L'influence de l'étiquetage social et de la stigmatisation qui peut en résulter semble très réelle, puisque c'est à partir d'elle que les individus arrivent, plus ou moins, à se faire une position au sein de la société (11).

Ainsi, la politique judiciaire doit tenir compte, au-delà de son intervention propre, de l'attitude discriminante du corps social qui tend à accuser les phénomènes de distanciation, d'exclusion ou de rejection. Si l'environnement social ne propose pas les moyens susceptibles de changer la perception discriminatoire développée autour d'un jeune considéré comme « inadapté » ou « délinquant », on l'invite à se rendre conforme à l'image négative qu'on présente de lui.

Les résultats des recherches évaluatives montrent que l'engagement progressif dans la délinquance est fonction, non seulement du désir des individus à modifier leur manière d'être et d'agir, mais encore de la plus ou moins grande capacité d'accueil des divers milieux de vie et de leur aptitude à établir un nouveau contrat social et de nouveaux liens interhumains avec les « exclus ». Ainsi la participation sociale des ex-délinquants n'est pas uniquement leur affaire, elle concerne l'ensemble du corps social. D'où l'intérêt que nous portons aux solutions alternatives aux traitements classiques et qui touchent les divers partenaires sociaux.

Les résultats des recherches ont également souligné l'importance de l'intervention judiciaire qui conditionne l'intégration sociale ultérieure, ou la récidive. On a en effet constaté :

- que les tribunaux qui disposent d'un équipement satisfaisant et qui ont recours à l'établissement d'un dossier social et de personnalité, obtiennent sur l'ensemble des mineurs de justice un taux de réinsertion sociale plus élevé que les tribunaux qui s'en dispensent, faute de moyens ;
- que les mesures éducatives sont le plus souvent prononcées par des tribunaux équipés, et, plus largement appliquées aux populations délinquantes dans ces juridictions que dans les autres qui ont davantage recours aux mesures pénales ;
- que la formation des juges des enfants, leur stabilité et leur sens du travail en équipe influencent de façon significative la nature de leurs interventions.

De façon complémentaire les résultats des enquêtes évaluatives permettent de constater que pour les sujets ayant fait l'objet d'une mesure éducative, qu'elle qu'en soit la nature, les observations des éducateurs paraissent pertinentes. Il existe une liaison significative entre l'appréciation de l'évolution des mineurs au cours de la mesure et les niveaux de réinsertion sociale ultérieure des sujets. De plus, les pronostics émis par les équipes éducatives corréleront positivement avec les degrés de réadaptation ultérieure des sujets. Mais encore faut-il se poser la question de savoir dans quelle mesure les attentes des éducateurs ne participent pas à la définition du critère social d'intégration ?

Après ces remarques qui concernent les intervenants, je voudrais indiquer, par un bref exemple, l'information de nature institutionnelle que les résultats de tels travaux sont susceptibles de dégager pour l'administration des équipements spécialisés. Les foyers qui assurent une passerelle entre l'institution de traitement et l'exercice de la liberté retrouvée ne doivent pas limiter leur rôle à soutenir les pensionnaires dans leur comportement quotidien, mais doivent intervenir également pour ajuster les conditions d'accueil, de tolérance et d'expérimentation des milieux de vie. C'est dans la mesure où le foyer de transition participe à la vie sociale locale qu'il acquiert une valeur instituante et qu'il devient signifiant, non seulement pour sa clientèle, mais également pour la population du quartier. Plus qu'un foyer de transition, il doit être pour la population un instrument d'action sociale communautaire, et faciliter l'établissement d'un nouveau contrat social.

Enfin, il faut attirer l'attention sur un aspect méthodologique, qui complique encore les modèles d'analyse évaluative, à savoir que pour ceux qui étudient les perturbations de la socialisation chez les jeunes, il convient d'introduire une série de paramètres propres à l'interaction des processus de croissance, de maturation, de puberté, sur les effets escomptés des traitements appliqués. Les enfants et les adolescents sont les adultes en devenir, ils doivent naturellement atteindre et dépasser plusieurs stades de développement génétique, affectif, intellectuel et social, pour pouvoir s'affirmer dans leur individualité. Les études en cours montrent combien les jeunes délinquants sont, dans une proportion non négligeable, des dysharmoniques du développement : pubères précoces ou tardifs, au développement intellectuel bloqué au stade sensorimoteur (pour parler comme M. Piaget), ayant des difficultés à acquérir le niveau de l'intelligence formelle, et donc incapables d'estimer correctement le risque encouru par certaines conduites (12) et, sur le plan social, emmurés dans un égocentrisme qui ne leur permet pas d'atteindre la notion de réciprocité sans laquelle il n'y a pas de reconnaissance d'autrui possible.

Cette dimension génétique n'est pas faite pour faciliter la construction des plans de recherche ; si je l'évoque ici, c'est pour stimuler la réflexion des chercheurs.

En résumé, l'administration de la justice des mineurs a certes besoin d'apprécier l'efficacité de la politique qu'elle préconise. Il semble bien que la mesure des effets doive inclure d'autres dimensions que celles des schémas réducteurs classiques, ce qui confirme, s'il en était encore besoin, que toute entreprise de politique judiciaire s'inscrit dans l'ensemble des conditions de vie de la population, et, met en cause — bien au-delà de l'objectivité scientifique nécessaire au dépassement des idéologies — l'ensemble des systèmes de valeurs d'une civilisation.

Il convient également d'indiquer que l'approche évolutive de la « délinquance » révèle la valeur axiologique de ce concept, qui se définit moins par ce qu'il évoque en soi « que par sa référence à des critères, nés de l'interaction de langages normatifs, appartenant à des structures de pouvoir qui évoluent avec les mœurs et les conduites ».

Les problèmes étudiés concernent les effets d'interaction des variables sociales et individuelles dans leur contexte culturel et économique. Il appartient aux praticiens, comme aux politiques, d'en tirer les conséquences pour que leur action ne soit pas en-deça du contexte global dans lequel les recherches ont appris à les situer.

La délinquance des jeunes étant un des révélateurs des conflits de développement individuel et social, l'activité du Centre de Vaucresson ne peut se limiter à les constater ou à les étudier. Il lui revient de les signaler aux pouvoirs compétents, judiciaires et extra-judiciaires, afin d'aider à rechercher les réponses communautaires ou institutionnelles susceptibles d'associer l'ensemble de la jeunesse à la construction de son avenir.

BIBLIOGRAPHIE SUCCINCTE DE REFERENCE

- (1) J. SELOSSE, « Critères et dimensions de la délinquance juvénile », in *Les grands problèmes de la délinquance juvénile*, O.M.S. Europe, Bratislava 1973, pp. 2-10.
MICHARD, H., SELOSSE, J. : Le Centre de Formation et de Recherche de l'Education surveillée, Vaucresson, in *Annales Internationales de Criminologie*, Vol. 12, 1973, pp. 193-210.
- (2) Cf. Politique des Sciences sociales en France. *Rapport de l'O.C.D.E.*, 1974, De HOFFMANN, S., LEONTIEF, W., TAJFEL, H. (p. 17 du Livre II).
- (3) MICHARD, H., SELOSSE, J., et al. : « La délinquance des jeunes en groupe », Paris, Cujas, 1963, 327 pages.
PEYRE, V. : « Les jeunes délinquants et l'école », in *Annales de Vaucresson*, 1964, pp. 57-105.
- (4) LEOMANT, C. : « Dissociation familiale et délinquance juvénile », in *Annales de Vaucresson*, 1974, pp. 119-143.
LEOMANT, C. : « Quelques déterminants sociaux de la délinquance juvénile », in *Annales de Vaucresson*, 1974, pp. 7-56.
- (5) MAZEROL, M.Th. : « Evolution et devenir du criminel », *Thèse de Doctorat d'Etat*, 1973, 376 pages + annexes.
ALGAN, A. : « Images de Soi chez l'adolescente socialement inadaptée », in *Annales de Vaucresson*, 1974, 143-228, résumé d'une thèse de 3^e Cycle, Paris VII.
- (6) HENRY, M. : « Les jeunes en danger », C.F.R.E.S. Vaucresson, 1972, 495 pages.
HENRY, M. et LAURENT, G. : « Les adolescents criminels et la justice », C.F.R.E.S., Vaucresson, 1974, 235 pages.
- (7) FOURMONT, GUYOT, REYNAUD, GIRAULT, CHIROL : « La détention préventive au tribunal de la Seine », E.N.M. Bordeaux, Vaucresson, 1975, 206 pages.
- (8) HENRY, M. : « Les juridictions de la jeunesse et leur fonctionnement », Rapport à la Commission COSTA, C.F.R.E.S. Vaucresson, 1975, 20 pages + annexes.
- (9) *Annales de Vaucresson*, n° 5, 1967 numéro collectif consacré à la recherche comparative européenne sur le développement économique et la délinquance des jeunes.
PEYRE, V. : « Etude comparative de la délinquance juvénile en France et en Pologne — Essai d'analyse des relations entre délinquance et développements socio-économiques », thèse de 3^e Cycle, 1972, Paris V. Document ronéoté.
MALEWSKA, H., PEYRE, V., CHIROL, Y. : « Délinquance juvénile, famille, école et société », recherche comparative effectuée en France et en Pologne, C.F.R.E.S., Vaucresson, 1973, 254 pages.

CHIROL, Y., JASOVIC, Z., LAZAREVIC, D., MAROSZEK, B., PEYRE, V., SZABO, A. : « Délinquance juvénile et développement socio-économique », éd. Mouton, La Haye-Paris, 1975, 317 pages.

- (10) SELOSSE, J., JACQUEY, M., SEGOND, P., MAZEROL, M. Th. : « L'Internat de rééducation », éd. Cujas, Paris, 1974, 424 pages.
- (11) BREUVART, J., ALGAN, A., SELOSSE, J. : « Que deviennent-ils ? », C.F.R.E.S., Vaucresson, 1974, 411 pages.
- (12) COSLIN, P. : « Risque et déviance », thèse de 3^e Cycle, 1976, Paris V, document ronéoté.